

Image not found or type unknown



Que se passe-t-il après le dépôt du dossier de surendettement ?

Fiche pratique publié le 17/01/2014, vu 496 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Avant même que la commission de surendettement ne statue sur sa recevabilité, le dépôt d'un dossier de surendettement produit divers effets.

Une attestation de dépôt vous est remise ou adressée par lettre simple dans un délai de deux jours ouvrables suivant le dépôt ou la réception de votre demande.

La saisie de la commission de surendettement entraîne votre inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), même en l'absence d'impayé.

[Voir le guide](#)